



UNIVERSITÉ
LAVAL

Bibliothèque

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE GESTION DES COLLECTIONS FILMIQUES

PAR

ANNIE BÉRUBÉ

BIBLIOTHÉCAIRE EN ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUE

Avril 2015

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
1.1 BUT	1
1.2 UTILITÉ.....	2
2. BESOINS DES USAGERS ET AXES DE DÉVELOPPEMENT	2
2.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE.....	2
2.2 ENSEIGNEMENT.....	3
2.3 RECHERCHE	3
3. RESSOURCES DOCUMENTAIRES DISPONIBLES	3
3.1 HISTORIQUE DE LA COLLECTION FILMIQUE ET LOCALISATION	3
3.2 DESCRIPTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DE LA COLLECTION	4
4. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LIÉE AUX MÉDIAS	5
4.1 LOI RÉGISSANT LA DISTRIBUTION DES FILMS ET VIDÉOS	5
4.2 HISTORIQUE DU CHOIX DES MÉDIAS	5
4.3 LES VERSIONS	6
4.4 LES MARCHÉS DU FILM ET DE LA TÉLÉVISION (DISTRIBUTEURS/PRODUCTEURS).....	6
4.5 RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	7
4.6 COÛTS.....	8
5. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LIÉE AUX FORMATS	8
5.1 LES FORMATS	8
5.2 RESSOURCES FILMIQUES : IMAGES EN MOUVEMENT	9
5.3 L'ÉQUIPEMENT	9
6. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LIÉE AUX CONTENUS DES.....	10
6.1 DOCUMENTS CINÉVIDÉOGRAPHIQUES	10
7. COLLECTION PARTICULIÈRE	11
8. LES DONS	11
9. COLLABORATIONS DIVERSES	13
9.1 POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS.....	13
9.2 POUR LE DÉVELOPPEMENT DES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE	13
10. ÉLAGAGE	13
11. CONCLUSION	14
ANNEXE A	15
ANNEXE B	16
ANNEXE C.....	18

1. INTRODUCTION

« La Bibliothèque a pour mandat d'assurer des fonctions auxiliaires de l'enseignement et de la recherche en fournissant un environnement intellectuel et physique de qualité dans le but de répondre aux besoins d'information de la communauté universitaire desservie. »¹

La présente politique de développement des collections filmiques s'inscrit dans une politique générale de la Bibliothèque visant à doter chaque discipline d'une politique particulière de développement de la collection. La particularité de la politique de développement des collections filmiques réside dans le médium, les formats et supports et la multidisciplinarité des ressources documentaires.

Située à l'intérieur de la Bibliothèque, la Médiathèque joue le rôle d'une entité documentaire spécialisée dans une des formes d'enregistrement de l'information, le *médium filmique*. Elle dessert toutes les clientèles nécessitant l'information sur les supports film et vidéo pour différents niveaux de besoins.

Cette entité documentaire spécialisée engage à l'égard du médium filmique les cinq types d'activités caractéristiques du champ de la bibliothéconomie : le *développement* des ressources documentaires, *l'organisation* intellectuelle et matérielle des ressources, la *communication* des ressources et de l'information filmique, la *formation* des clientèles, la *gestion* des opérations. En dérivation de ce mandat général de la Bibliothèque, la Médiathèque a pour mandat spécifique de : « Fournir efficacement l'information enregistrée sous forme de films et vidéos, afin de répondre aux besoins des clientèles desservies pour des fins d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et de perfectionnement ». ²

Précisons que le développement de la documentation imprimée concernant le cinéma comme art et matière d'enseignement fait l'objet d'une politique de développement particulière.

1.1 BUT

La politique de développement des ressources documentaires à la Médiathèque vise à fournir les orientations, les principes, les méthodes et les critères sur lesquels seront fondées les décisions d'acquisition de documents filmiques. Elle repose sur les besoins à satisfaire, actuels et anticipés, sur les ressources disponibles et sur les priorités à respecter dans l'allocation des fonds pour le

¹ Mission et mandat de la Bibliothèque : <http://www.bibl.ulaval.ca/a-propos/mission-et-mandat>

² Annexe D, Buts et objectifs de la Médiathèque

développement. Elle vise ultimement à assurer aux usagers la disponibilité des documents filmiques, compte tenu des besoins et des contraintes.

1.2 UTILITÉ

La présence d'une collection de films et vidéos à la Bibliothèque répond au besoin didactique d'avoir sur place des documents audiovisuels séquentiels (voir lexique en [annexe B](#)). Ces documents sont des outils pédagogiques qui expriment visuellement ce qui ne peut être dit ou compris autrement. Il est donc impérieux de posséder ces documents audiovisuels puisqu'ils n'ont pas de substitut et qu'ils sont des outils de transmission des connaissances en salles de cours, en salles de projection ou en visionnement privé.

La croissance constante de la masse documentaire audiovisuelle ainsi que l'augmentation des demandes des clientèles obligent le bibliothécaire à établir des critères qui servent à orienter les choix d'où l'utilité d'avoir une politique de développement.

2. BESOINS DES USAGERS ET AXES DE DÉVELOPPEMENT

2.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

La clientèle potentielle de la Médiathèque comprend tous les professeurs, chargés de cours, étudiants des trois cycles de toutes les facultés, départements, centres, groupes et laboratoires d'études et de recherches à l'Université Laval.

Si le secteur des sciences humaines et sociales était traditionnellement plus représenté, on constate depuis quelques années une augmentation de la clientèle venant des secteurs reliés aux sciences pures et appliquées, à l'environnement, à l'agriculture, aux sciences infirmières, aux unités administratives de l'Université, tels que le Bureau des services pédagogiques, ou le Bureau de la vie étudiantes (voir en [annexe A](#), la liste des disciplines et unités de service de l'Université Laval auxquelles sont rattachées les clientèles de la collection Médiathèque établie d'après les dossiers de prêt).

Les étudiants et les étudiantes en études cinématographiques, discipline rattachée au département des littératures, forment une clientèle particulière non exclusive de la Médiathèque. Leurs professeurs, s'ils utilisent de plus en plus la collection de la Médiathèque, fréquentent peu les salles de projection, préférant faire leurs projections dans les salles de classe.

Ajoutons que sa localisation géographique dans l'est du Québec, son implication dans la région 03, l'importance de sa collection et l'expertise de son personnel, valent à la Médiathèque d'être reconnue comme la principale source de référence pour les institutions universitaires, collégiales, gouvernementales et culturelles du milieu.

2.2 ENSEIGNEMENT

Le Département des littératures dont relèvent les études cinématographiques propose un certificat en cinéma au niveau du baccalauréat, mais n'offre pas pour l'instant de programme de cinéma au niveau des 2^e et 3^e cycles. Les étudiants qui répondent aux exigences d'accueil définies peuvent rédiger un mémoire ou une thèse portant sur le cinéma, en s'inscrivant au programme de Littérature et arts de la scène et de l'écran. Dans un futur rapproché, un programme de baccalauréat en « Cinéma et culture numérique » en instance d'être approuvé, devrait voir le jour.

Dans de nombreuses disciplines enseignées à l'Université Laval, on utilise à un moment ou à un autre, le film ou la vidéo. L'augmentation des demandes dans une variété de disciplines démontre bien que ce médium répond adéquatement aux exigences pédagogiques modernes des professeurs et aux attentes des étudiants (génération pour qui l'image est omniprésente dans leur quotidien), que ce soit en faisant l'objet même d'un cours (études cinématographiques), la base du cours (criminologie, anthropologie), la solution à un problème didactique (éducation physique, musique, etc.)

2.3 RECHERCHE

Plusieurs centres, groupes et laboratoires de recherche font appel à la Médiathèque pour l'obtention de documents filmiques devant alimenter leurs recherches. Nous en citons à l'[annexe A](#)

3. RESSOURCES DOCUMENTAIRES DISPONIBLES

3.1 HISTORIQUE DE LA COLLECTION FILMIQUE ET LOCALISATION

Anciennement, la Cinémathèque fut fondée en 1954 par décision du Conseil du Séminaire de Québec et placée sous la responsabilité du Centre de culture populaire relevant lui-même de la Faculté des sciences sociales.

Le nouvel organisme devait remplir trois fonctions :

- Organiser une cinémathèque pour les besoins de l'Université et pour le service scolaire de la province. La base de la collection était alors constituée de dons ou de dépôts (de l'Office national du film du Canada, d'entreprises privées, du ministère des Affaires étrangères de France ainsi que d'un certain nombre d'ambassades) autant d'organismes qui, en échange du don ou du dépôt de leurs titres en version française, utiles à l'enseignement à l'Université Laval, souhaitaient que nous assurions la diffusion scolaire de leurs films pour le Canada francophone. Cette diffusion était la condition pour avoir des copies de films à une époque où les budgets d'acquisition étaient quasi inexistantes.

- Mettre sur pied un service d'information sur le film documentaire, fonction alors essentielle à toute cinémathèque. À cette fin, nous avons développé un système de dossiers sur les films de notre collection ainsi que des films de long métrage susceptibles d'être empruntés. C'était une époque où peu de sources imprimées étaient indexées. Les dossiers contenaient des cahiers et des coupures de presse, des devis, photos de films, etc. Quand ce service fut abandonné, les dossiers ont été confiés au programme d'études cinématographiques de la Faculté des lettres. Ce service d'information fut l'occasion d'acquérir des jeux de fiches descriptives ou analytiques de films documentaires, de même que nos plus anciens répertoires et index de documents audiovisuels.
- Promouvoir l'éducation par le film, à travers la diffusion de notre collection.

En 1956, la Cinémathèque passe sous l'autorité de la Bibliothèque générale de l'Université. Quelques années plus tard, on nomme un conseiller (bibliothécaire) pour assurer le développement de la collection filmique.

Depuis ses débuts, la Cinémathèque a occupé divers locaux suivant les pérégrinations de l'Université elle-même : Quartier latin, Pavillon des sciences appliquées (boul. de l'Entente), Pavillon Charles-De Koninck en 1964 et enfin, au 4^e étage du Pavillon Jean-Charles-Bonenfant en 1968. La Cinémathèque qui à l'origine collectionnait les documents audiovisuels de tous les formats et, le plus souvent reçus en dons ou dépôts, s'est progressivement départie des formats diapositives, ensembles multimédias et enregistrements sonores (confiés à l'Audiodiapothèque) pour ne conserver que les formats séquentiels films et vidéocassettes, prenant éventuellement le nom de Cinévidéothèque.

Si la Cinévidéothèque, aujourd'hui appelée Médiathèque, est toujours située au 4^e étage de la Bibliothèque, c'est dans des nouveaux locaux complètement repensés et rénovés inaugurés en 2011. En effet, c'est au 4^e étage que sont rassemblés le secteur Art et Architecture, Musique, Cinéma, la Didacthèque, et le Centre d'information géographique et statistique (Centre GéoStat). La plus grande partie de la collection des documents filmiques est répartie derrière le comptoir du prêt (à rayons fermés), et quelques centaines de DVD sont disponibles en libre accès dans un présentoir situé dans le secteur cinéma.

3.2 DESCRIPTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DE LA COLLECTION

La collection, en date d'avril 2015, comprend 5 366 films 16mm, 13 676 vidéocassettes, majoritairement en format VHS, 13 619 DVD majoritairement en codage NTSC et PAL, et 295 Blu-Ray pour un grand total de 33 223 unités physiques. Cela est sans compter tout ce qu'il y a sur les plateformes de vidéos en ligne (streaming).

Cette collection se compare avantageusement à celles des autres universités canadiennes, principalement en raison de son âge qui a permis l'accumulation sur une plus longue période.

Les formats représentés ont suivi l'évolution technologique et didactique. Aujourd'hui, le VHS a laissé la place au DVD. Toutefois, il reste sain de se rappeler qu'il est dans la nature des technologies de communication audiovisuelle d'être en constante évolution, donnant lieu à une variété de médias et de formats. Depuis quelques années, le Blu-Ray (format de disque numérique) et la vidéo en lecture continue (streaming) s'annoncent comme la prochaine grande révolution technologique.

4. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LIÉE AUX MÉDIAS

4.1 LOI RÉGISSANT LA DISTRIBUTION DES FILMS ET VIDÉOS

La distribution des documents filmiques relève des lois provinciales au Canada, avec émission de visas pour chaque copie de film/vidéo vendue. Les distributeurs québécois ou canadiens de films étrangers achètent les droits de diffusion sur leur territoire pour une durée limitée. Avant 2012, la responsable de l'acquisition des films devait tenir compte de l'achat des droits de diffusion dans son budget annuel. C'est en juin 2012, grâce à la modernisation de la loi sur le droit d'auteur (le projet de loi C-11) qui élargit l'utilisation des œuvres cinématographiques dans un contexte d'enseignement, que la responsable n'est plus tenue d'acquérir ces droits. Ceci vaut pour la majorité des films de fiction, facilement disponible sur le marché via des sites de vente en ligne comme Amazon, Archambault, La Boîte noire, etc. Pour les documentaires, il faut la plupart du temps encore acquérir les droits de diffusion, puisque ce sont des entreprises indépendantes qui distribuent à petite échelle (Films du 3Mars, Vidéo Femmes, Tarmac Films, etc.) Pour l'année financière 2014-2015, près de 20 300 \$ (environ 20 % du budget d'acquisition) ont été dépensés pour l'achat de documentaires incluant les droits de diffusion.

4.2 HISTORIQUE DU CHOIX DES MÉDIAS

Traditionnellement, le film 16mm présentait le format convenant le mieux à l'enseignement par audiovisuel devant les grands groupes à cause des qualités de l'image (grand format, précision et contraste, fidélité des couleurs, etc.) Progressivement toutefois la technologie vidéo s'est améliorée, assez pour rivaliser avec le film sur le plan de la qualité de l'image, mais surtout par des qualités liées au médium lui-même : réduction du volume en cassettes standardisées, économie de temps grâce à la possibilité de faire des avances et reculs rapides (« zapping »), appareils de retransmission disponibles partout, moins coûteux, moins encombrants que les projecteurs et faciles d'utilisation, etc. Depuis le milieu des années 80, nous n'achetons plus de films 16mm, et les seuls documents sur support film toujours reçus sont des dons que nous choisissons d'accueillir. Dans les années 1970, ce fut l'avènement des documents sur vidéocassettes. Pendant près de 10 ans, la Bibliothèque a fait l'acquisition des documents vidéo sur ce support. Aujourd'hui, la cassette vidéo n'est plus d'usage. Elle a été remplacée par le DVD qui présentait de nombreux avantages : pas de rembobinage, une meilleure qualité audio et vidéo et une plus grande capacité de stockage. Depuis près de 10 ans, nous achetons principalement que des DVD, et depuis peu

des Blu-Ray, autre nouvelle technologie numérique à haute définition. Est-ce que le Blu-Ray fera disparaître à son tour le DVD? Est-ce que la vidéo en lecture continue (streaming) prendra la plus grande part du marché? L'avenir nous le dira.

4.3 LES VERSIONS

Les films/vidéos se présentent en différentes versions : muettes ou sonores, avec ou sans intertitres rédigés dans une langue donnée, ou versions sonores avec trame sonore musicale et intertitres ou avec trame sonore parlée (dialogues ou commentaires récités en langue originale, avec ou sans sous-titres, avec voix off ou voix doublées.

C'est ainsi qu'on retrouve dans la collection 370 versions muettes avec intertitres en français ou en anglais et 12 037 versions sonores : de langue originale française (4 308) anglaise (4 809), allemande (640), espagnole (819), italienne (513), russe (204), portugaise (316), coréenne (204), japonaise (433), mandarin (74) etc. Les versions en langue autre que française ou anglaise comportent généralement des sous-titres dans l'une ou l'autre des « langues officielles ».

4.4 LES MARCHÉS DU FILM ET DE LA TÉLÉVISION (Distributeurs/Producteurs)

Le producteur conserve le choix du médium et du format dans lequel il produit ses documents filmiques et les offres sur le marché. Il peut en outre réserver ses productions au visionnement public ou les limiter au visionnement privé (voir [annexe C](#)).

Les films peuvent s'acheter, se louer ou se prêter gratuitement, les distributeurs/producteurs demeurant libres de choisir le mode de diffusion qui leur convient. C'est ainsi que certains films ne pourront jamais être achetés, les producteurs limitant leur diffusion à la location. D'autres au contraire, sont offerts uniquement en vente et ne pourront jamais être loués (c'est le cas des productions des réseaux de télévision). Certaines productions ont été conçues exclusivement pour la diffusion en ondes et ne pourront jamais être diffusées autrement (achat, prêt, location). Enfin, il arrive fréquemment que des productions soient retirées du marché de la diffusion en dépit de leur pertinence et bien que des copies originales existent en laboratoire d'archives, ne sont plus disponibles d'aucune façon pour la reproduction comme c'est la pratique avec l'imprimé. C'est par exemple le cas pour le film *À tout prendre* de Claude Jutra. D'où l'intérêt quelquefois d'acheter plusieurs copies d'un film inscrit à un cours.

Notons que depuis janvier 1993, le gouvernement canadien a voté une loi de dépôt légal pour les documents filmiques.

Le marché plus récent du DVD, du Blu-ray et l'ère du numérique :

- A) Certains producteurs/distributeurs privés offrent leurs titres sur catalogue avec des prix prédéterminés, généralement peu ou pas négociables (ex. : l'Office national du film du Canada, Films for the Humanities and Sciences, Films du 3Mars, Vidéo Femmes, etc.)

B) D'autres producteurs/distributeurs, essentiellement des réseaux de télévision publics ou privés, produisent des émissions pour diffusion sur leur réseau. Ces émissions de grandes qualités présentent un intérêt tel, que les professeurs désirent les utiliser comme outils d'enseignement, soit en salle de classe ou accessible à distance par l'Environnement Numérique d'Apprentissage (l'ENA). Cet engouement a eu pour effet qu'un nombre croissant de ces réseaux de télévision rendent maintenant accessible leurs émissions sur support DVD (visionnement public ou privé), sur leur site Internet (pour du visionnement privé), ou sur des plateformes éducatives numérisées accessibles en ligne et par abonnements (*Curio.ca de Radio-Canada, Collection de vidéos éducatives du GRICS (CVE), etc.*) On s'attend donc à un nombre grandissant de ces plateformes dans un futur rapproché, tant au niveau des réseaux de télévisions que des producteurs/distributeurs privés (par exemple l'achat en 2014 de la très attendue plateforme *Criterion-sur-demande* essentiellement consacrée aux films américains). Déjà en 2014, plus de 28 000 \$ (34 %) du budget d'acquisition des documents filmiques a été consacré aux abonnements à ces plateformes.

C) Plus de la moitié du budget (66 %) est encore consacré à l'achat des DVD/Blu-Ray. La plupart des acquisitions se font en ligne chez des distributeurs indépendants, mais aussi chez des fournisseurs comme *amazon.ca/.com/.fr*, chez des vendeurs spécialisés (Boîte noire, Kino Lorber, Criterion), ou des librairies (Archambault, Barnes & Noble, Livraria Cultura).

D) Quelques fois par année pour des films peu commerciaux, l'achat se fait par courriel directement chez le réalisateur. Cette démarche est faite par la bibliothécaire.

4.5 RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

Le budget officiel consenti par l'Université pour l'achat de films demeure relativement modeste, comparé au budget d'acquisition des imprimés, étant donné que nous desservons exactement la même clientèle. La répartition budgétaire par secteurs est tributaire en grande partie (75 %) de l'expression des demandes des usagers enseignants et/ou chercheurs, reflétant ainsi la réalité des besoins plus que l'offre existante.

La production cinématographique est très considérable, mais nous ne pouvons la chiffrer exactement en raison de l'absence de loi du dépôt global pour les documents filmiques dans les différents pays. En 2011, ³l'UNESCO estimait le nombre de productions cinématographiques et vidéographiques mondiales (destinés aux salles de cinéma seulement) et réalisées dans le seul secteur privé à 6 573 titres. Cela a tendance à s'intensifier. Les très nombreuses productions des organismes subventionnés par les administrations publiques fédérales et provinciales ainsi que

³ <http://www.uis.unesco.org/culture/Documents/IP14-2013-cinema-survey-analysis-fr.pdf>

tous les réseaux et stations de télévision, les courts métrages et les films produits et non projetés en salle ne sont pas répertoriés dans cette statistique.

La Médiathèque en 2014 a acquis près de 200 titres canadiens, ce qui est une petite partie de la production mondiale qui est inventoriée.

4.6 COÛTS

Les documents filmiques ou vidéographiques coûtent cher. Par exemple, un reportage de Radio-Canada coûte 170.00 \$ à 200.00 \$ / 30 minutes.

Les DVD se vendent entre 20 \$ et 1,000 \$ par titre avec une moyenne de 300 \$. Rappelons que ces tarifs n'évaluent pas le prix des DVD, mais bien la valeur marchande de leur contenu intellectuel et des droits de visionnement.

Précisons enfin que certains films/vidéos, même si c'est de plus en plus rare, ne peuvent être que loués pour des périodes plus ou moins longues, leurs producteurs refusant toute vente ferme de copie, comme c'est le cas pour certains documents chez ARTE France.

5. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LIÉE AUX FORMATS

5.1 LES FORMATS

Les documents filmiques de la Médiathèque se présentent sous différents formats : 16mm, en cassette VHS, DVD, Blu-ray et numérique. Pour chaque format correspond un modèle d'appareil de « lecture » ou de retransmission.

Nous achetons les documents dans les formats sur lesquels ils sont offerts lors de leur mise en disponibilité. Depuis 10 ans, ce sont essentiellement les DVD qui ont inondé le marché. Le problème se pose quand des formats disparaissent ou deviennent désuets. Par exemple, la collection de VHS de la Médiathèque est pratiquement devenue une « collection morte ». L'intérêt pour ce support a considérablement chuté. Par exemple entre 2011-2014, il y a eu 4 255 prêts de VHS contre 94 645 prêts de DVD/Blu-ray pour la même période. Au cours des années, nous avons remplacé à la pièce, de nombreux VHS par une copie en DVD à la demande de professeurs. Mais le marché du film étant ce qu'il est, cela n'a toujours pas été possible. Notons que le transfert d'un support à un autre ne peut se faire sans en avoir négocié l'autorisation avec les producteurs. Ce qui peut engendrer à la longue des coûts astronomiques. C'est pourquoi cette solution de remplacement n'est pas envisageable, et c'est pourquoi nous le faisons cas par cas.

Une autre contrainte à la diffusion des documents filmiques est le signal qui varie d'un continent à l'autre (voir lexique, [annexe B](#)). Heureusement, cette formalité tend à disparaître, car de nombreux usagers en trouvant les codes sur Internet peuvent « pirater » leur lecteur DVD ou Blu-

Ray pour les « dézoner ». De plus, il existe des logiciels téléchargeables gratuits (VLC est le plus connu) qui permettent la lecture des DVD européens à partir d'un portable. Les signaux n'étant plus une barrière infranchissable, l'achat des films provenant du continent européen a augmenté de façon exponentielle et a enrichi la collection de la Médiathèque des œuvres de grands cinéastes japonais, coréens, chinois, russes, allemands, polonais, turcs, hongrois, etc.

Par contre, nous avons remarqué que certains Blu-Ray européens étaient illisibles sur nos appareils multizones. C'est pourquoi nous évitons d'en faire l'achat.

L'augmentation des cours à distance depuis les vingt dernières années (de 400 cours en 1995 à plus de 700 aujourd'hui), a entraîné une forte demande pour les films en ligne ou en continu (streaming). Les nouvelles technologies devenues plus souples et plus performantes permettent d'avoir accès à ces films en tout temps, et peuvent être visionnées n'importe où en accès illimité. C'est pourquoi la Bibliothèque s'est abonnée à plusieurs plateformes de films en ligne comme l'*ONF*, *Curio.ca*, *La collection de vidéos éducatives du GRICS* et *Criterion-sur-demande*. Le contenu de ses plateformes est essentiellement québécois et canadien (films de fiction, documentaires, émissions de télévision, reportages, etc.) et américain (films de fiction). Les films sont d'une grande qualité visuelle et sonore, et le visionnement en continu se fait relativement sans interruption.

Pour l'instant, la Bibliothèque n'achète pas de film en ligne à la pièce, puisqu'elle n'en héberge pas sur ses serveurs.

5.2 RESSOURCES FILMIQUES : IMAGES EN MOUVEMENT

Format préféré : les DVD (toutes régions confondues), les Blu-ray (région A uniquement).

Format en émergence : les plateformes de films en ligne.

Format exclu : les 16mm (à moins d'un cas exceptionnel), les VHS, les Blu-ray européens.

5.3 L'ÉQUIPEMENT

L'équipement audiovisuel est si intimement lié au choix des documents filmiques que nous croyons nécessaire d'en faire mention ici, malgré qu'il paraisse déborder le strict développement d'une collection filmique.

En effet, la « lecture » des documents audiovisuels exige un appareil de retransmission particulier (projecteur, magnétoscope standard à signal NTSC [National Television System Committee] ou multistandard pour les signaux PAL [Phase-Alternate-Line] et SECAM [Sequential-and-Memory], moniteur-écran...) dont il faut prévoir la présence non seulement à la Médiathèque, mais surtout chez l'utilisateur (salles de cours, etc.) (Voir lexicque en [annexe B](#)).

Les équipements privilégiés sont les lecteurs DVD/Blu-ray, le projecteur sonore 16mm et le magnétoscope VHS à signal NTSC. Nous possédons aussi des lecteurs DVD/Blu-ray multistandard justifiant ainsi l'achat de DVD de provenance mondiale au lieu de devoir nous limiter au seul signal ou standard des Amériques, ainsi que trois projecteurs multistandards pour grand écran dans les salles de projection.

La Médiathèque ne voit toutefois à acquérir que les appareils nécessaires aux visionnements individuels et collectifs dans ses propres locaux et ne les prête pas.

6. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LIÉE AUX CONTENUS DES

6.1 DOCUMENTS CINÉVIDÉOGRAPHIQUES

L'image animée se prête à une vaste gamme de disciplines tant des sciences pures et appliquées que des sciences humaines et sociales. Les acquisitions mettent l'accent surtout sur le genre documentaire, mais en reconnaissance de sa vaste application, la forme dramatique (court, moyen ou long métrage dit de fiction) est aussi acquise. Nous cherchons à acheter les droits de projection/diffusion pour « la vie de la copie » lorsque c'est le cas, et non pour une période limitée. La décision d'acheter ou d'ajouter des documents filmiques à la collection sera basée sur, mais non limitée, aux critères suivants qui ne sont pas énumérés en ordre d'importance :

- 1) Pertinence aux différentes disciplines et programmes d'enseignement avec priorité accordée à la multidisciplinarité, les productions interdisciplinaires recevant la plus haute priorité.
- 2) Qualité et style du document (exactitude et authenticité, notoriété).
- 3) Disponibilité budgétaire et coût d'achat.
- 4) Demande et besoin exprimés suite à un « visionnement en vue d'achat » (voir lexique en [annexe B](#)) et évaluation comparative avec grille d'analyse (voir [annexe C](#)).
- 5) Niveau de vulgarisation, à la portée de l'étudiant universitaire.

Notons ici qu'il nous arrive d'acquérir des documents filmiques d'enseignement qui ne sont pas de niveau universitaire. Par exemple, des départements des sciences de l'éducation, formant les futurs enseignants à tous les niveaux scolaires, nous demandent l'acquisition de documents filmiques devant les familiariser avec leur futur matériel pédagogique et aussi étudier le processus de la didactique des différentes disciplines.

- 6) Langue du document : Nous préférons le français, acceptons l'anglais quand aucune version n'existe et achetons dans d'autres langues pourvu que le film soit sous-titré dans l'une ou l'autre des langues officielles.
- 7) Utilisation fréquente prévue.
- 8) Duplication du contenu, lorsque des films/vidéos déjà en collection exploitent le même sujet, illustrent les mêmes démonstrations, etc.

- 9) Qualifications, expertise et réputation des auteurs/producteurs.
- 10) Compatibilité du format avec les équipements de retransmission (projecteurs, magnétoscopes, moniteurs) disponibles pour visionnement individuel ou collectif, à la Médiathèque et dans les différents locaux d'enseignement à l'Université. Seraient exclus les titres exigeant des appareils non disponibles.
- 11) Qualités techniques de l'image et du son.
- 12) Organisation du contenu (longueur convenable).
- 13) Permanence ou désuétude rapide (envisagée) du contenu.
- 14) Rareté des documents audiovisuels disponibles sur le sujet.

7. COLLECTION PARTICULIÈRE

Certains documents filmiques font partie d'une collection particulière en raison de leur rareté, de leur genre cinématographique ou de leur provenance. Ce sont les classiques du cinéma.

Ces films sont acquis pour les études cinématographiques, mais peuvent être projetés aussi dans d'autres cours (ex. : droit, psychologie, agriculture, théologie, etc.) lorsqu'ils illustrent « de beaux cas ». Nous recherchons les œuvres les plus importantes des réalisateurs majeurs mondiaux dans les formes documentaires et fictives. Aussi, la collection doit comprendre un échantillonnage significatif d'artistes indépendants, et représenter les grands courants cinématographiques.

Un grand nombre de ces œuvres sont sur support film 16mm, format préféré des utilisateurs dont c'est l'objet même de l'étude. Nous devons absolument conserver dans leur état et sur leur support actuel ces différents films.

Une autre collection particulière dite de « nouveautés en DVD » qui comprend quelques centaines de titres est en libre accès dans le secteur cinéma. Même si le terme « nouveautés » peu suggérer « grand public » ou « commercial », ces titres sont choisis avec soin de par la notoriété du réalisateur, des prix remportés, de leur présence à des festivals importants, des critiques élogieuses, ou l'originalité de l'œuvre. On peut y retrouver autant les films de Denis Côté que ceux du russe Aleksandr Sokurov. Bref, le contenu de ce présentoir est essentiellement des films dit de « répertoire ».

8. LES DONNS

La Médiathèque se réserve le droit d'accepter ou de refuser des dons de films selon que ceux-ci présentent un contenu correspondant aux champs d'intérêt de la collection permanente et un état physique convenable. Ces dons peuvent résulter d'une offre imprévue ou d'une sollicitation de la part du bibliothécaire au développement.

La Médiathèque se réserve le droit de ne conserver, d'un lot accepté en don, que ce qu'elle a spécifiquement choisi et qui concorde avec ses politiques de développement des collections, et de disposer du reste à sa discrétion.

LES PRODUCTIONS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le [Bureau de la formation à distance](#) de l'Université Laval offre soixante-quatorze programmes et plus de 700 cours en ligne.

Les cours télévisés : la plupart de ces cours comportent 13 émissions d'une heure diffusées à [Canal Savoir](#) pendant la session, en complément au matériel de base du cours, et la Médiathèque possède une copie sur support vidéo VHS ou DVD de ces émissions.

La Médiathèque conserve également une copie DVD des conférences de la Chaire publique AELIÉS.

9. COLLABORATIONS DIVERSES

9.1 POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

Des liens privilégiés de collaboration existent avec les autres bibliothécaires de la Bibliothèque qui transmettent des suggestions d'achat et même, en partageant à l'occasion les frais d'acquisition lorsque ceux-ci sont particulièrement élevés.

Il en va de même pour certaines utilisatrices et certains utilisateurs de la Médiathèque, notamment des professeures et professeurs dont les suggestions sont particulièrement retenues.

Des collaborations particulières avec plusieurs producteurs/distributeurs ont permis la négociation de contrats ou d'ententes nous faisant bénéficier de tarifs d'achat réduits. C'est par exemple le cas de l'Office national du film du Canada, Radio-Canada, etc. D'autres collaborations avec la Cinémathèque québécoise, ou la Régie du cinéma nous autorisent à procéder à des visionnements dans des conditions hors-norme (festivals, colloques, etc.) ou d'avoir accès à des documents filmiques difficilement repérables ou retirés du circuit commercial.

9.2 POUR LE DÉVELOPPEMENT DES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Index, répertoires, sites Internet, catalogues et banques de données ou de films, surtout ceux permettant le repérage et la localisation des documents cinématographiques, sollicités en dons ou acquis sélectivement sont obtenus grâce à la collaboration du bibliothécaire à la documentation imprimée de la Bibliothèque qui en gère le budget (Référence). Notons qu'aucun budget spécial n'est prévu pour la constitution d'une collection de base lors de la création de nouveaux programmes d'enseignement. Nous soumettons une demande de budget spécial ou bien nous rajustons nos priorités.

10. ÉLAGAGE

La Médiathèque considère le retrait du catalogue de certains titres qui ne correspondent plus aux besoins de l'enseignement et de la recherche, comme se faisant dans un processus continu. Toutefois, tenant compte du coût souvent élevé des documents filmiques, cet élagage se fait avec la plus grande prudence et le plus souvent à l'occasion de perte ou de détérioration du document due à l'usure ou l'effacement causé par les écarts de température et d'humidité. L'élagage se fait pour maintenir la qualité et l'utilité de la collection ainsi que pour accroître l'espace d'entreposage. L'élagage de même que le non-remplacement de documents détériorés se font selon les critères suivants :

- 1) Des formats désuets avec de l'équipement de retransmission inadéquat.
- 2) Des documents usés ou endommagés.

- 3) Des documents ayant perdu leur pertinence pour les programmes d'enseignement.
- 4) Des documents rachetés dans un format plus actuel.

11. CONCLUSION

La Médiathèque ayant une clientèle interdisciplinaire au sens le plus large, voit donc le développement de sa collection filmique se faire en relation avec les bibliothécaires de tous les secteurs, ainsi qu'avec les unités d'enseignement et de recherche de l'Université. Cette politique de développement de collection sera révisée périodiquement pour assurer sa pertinence et procéder aux ajustements ou corrections nécessaires. Cela se fera avec les avis des différents professeurs dont les champs d'études et d'enseignement exigent l'utilisation de films et de vidéocassettes.

Toutefois, la responsabilité ultime du développement de la collection de la Médiathèque résidera chez la bibliothécaire en études cinématographiques et au développement de la collection filmique.

ANNEXE A

PRINCIPALES CLIENTÈLES DES DOCUMENTS FILMIQUES

Activités socioculturelles, Services des	Gérontologies
Actuariat, École d'	Histoire
Administration	Hôpitaux affiliés à l'Université Laval
Aide aux employés	Langues, linguistique et traduction Musique
Aménagement du territoire	Littératures
Anthropologie, ethnologie	Management
Architecture	Philosophie
Art et science de l'animation	Physiologie
Arts visuels	Psychologie
Associations d'étudiants et d'étudiantes	Psychopédagogie
Biologie	Relations industrielles
Cinémathèque québécoise	Ressources pédagogiques
Communication et journalisme	Sciences infirmières
Counseling et orientation	Service de placement
Criminologie	Service social et criminologie
Design	Sociologie
Développement rural	Soutien pédagogique, Bureau du
Didactique	Théologie et sciences religieuses
Économique	Théâtre
Éducation physique	
Ergothérapie	
Études cinématographiques	
Études féministes	
Études internationales	
Environnement	
Garderies	
Géographie	

ANNEXE B

LEXIQUE

Document séquentiel :

Document visuel illustrant une continuité, démonstration, etc.; films cinématographiques, vidéos, diaporamas.

Signaux : (NTSC, PAL, SECAM) :

Les signaux de diffusion (broadcasting) de la télévision couleur sont les standards de composition de l'image et du son en lignes et points lumineux. Il existe trois signaux principaux dans le monde, soit le NTSC (National Television System Committee) présent dans 19 pays actuellement dont le Canada, le Japon et la majorité des Amériques, le signal PAL (Phase-Alternate-Line) présent dans 48 pays (Europe de l'Ouest, Angleterre, Australie, Scandinavie, Chine, Inde, des parties de l'Afrique et le Brésil) et enfin, le signal SECAM (Sequential-And-Memory) actuellement présent en 26 pays (dont la France, la CIC, l'Europe centrale et de l'Est, certaines nations arabes et africaines).

DVD (Digital Versatile Disc) :

Disque optique numérique aux formats multiples (DVD vidéo, DVD audio, DVD-ROM, DVD-R, DVD-RW, DVD-RAM) définis pour chaque type d'application, et dont la capacité de stockage, supérieure à celle d'un CD, peut varier selon la technique utilisée.

Disque Blu-Ray :

Format de DVD vidéo haute définition, évolutif, basé sur l'utilisation d'un laser bleu d'une longueur d'onde de 405 nm, qui possède une couche de protection transparente de 0,1 mm d'épaisseur, offre une capacité de stockage de 25 Go par couche et garantit une meilleure qualité d'image sur les téléviseurs à haute définition.

Format numérique :

Le format numérique est un format de projection de contenu dématérialisé (contrairement au format analogique tel que la pellicule 35 mm) ayant une résolution minimale de 2K (2048 x 1080).

Visionnement privé ou public à l'Université Laval :

Avec l'apparition du format vidéocassette sur lequel sont transférés les films dramatiques de long métrage est apparue une restriction légale touchant l'auditoire. En effet, les propriétaires des droits commerciaux (vente, location) peuvent fixer pour l'utilisateur-acheteur une limite sur le nombre de spectateurs pouvant visionner à la fois un film. C'est le lieu privé ou public qui détermine le droit d'usage. Les salles de cours étant classées lieux publics, il faut que soient libérés pour usage public les droits de visionnement des films/vidéos qui y sont présentés. Un très grand nombre de films ne sont reproduits sur support vidéo qu'avec les seuls droits privés d'utilisation. Mais avec la modernisation sur le droit d'auteur (projet de loi C-11), les droits de visionnement ne sont plus obligatoires à acquérir, sauf chez certains distributeurs indépendants de documentaires.

ANNEXE C

La Médiathèque : but et objectifs

BUT

En collaboration avec les autres secteurs de la Bibliothèque fournir efficacement l'information enregistrée sous forme de films et vidéos afin de répondre aux besoins des clientèles desservies pour des fins d'enseignement, d'apprentissage et de recherche.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

<u>Développement</u>	<u>Organisation</u>	<u>Communication</u>	<u>Formation</u>	<u>Gestion</u>
1. Développer les ressources documentaires sous forme de films et vidéos aptes à répondre aux besoins à satisfaire.	2. Organiser l'accès à l'information enregistrée sous forme de films et vidéos par le traitement intellectuel et matériel des ressources acquises.	3. Communiquer efficacement l'information enregistrée sous forme de films et vidéos en facilitant l'accès et en fournissant les services d'information appropriés.	4. Former les clientèles desservies à l'utilisation systématique de l'information enregistrée sous forme de films et vidéos	5. Gérer efficacement la collection.

Objectifs spécifiques	Objectifs spécifiques	Objectifs spécifiques	Objectifs spécifiques	Objectifs spécifiques
1.1 Évaluer les besoins d'information sous forme de films et vidéos et leur priorité 1.2 Déterminer une politique de développement d'une collection de films et vidéos selon les besoins et les priorités.	2.1 Conserver les ressources acquises dans le meilleur état afin d'en assurer l'utilisation optimale. 2.2 Organiser physiquement ces ressources acquises.	3.1 Assurer la circulation ou l'accès rapide aux films et vidéos requis par les clientèles desservies. 3.2 Mettre sur pied des salles bien équipées en vue de la consultation sur place des films et vidéos et y fournir les services d'assistance appropriés. Conseiller les clientèles dans l'identification, le	4.1 Faire connaître la Médiathèque et les services offerts. 4.2 Initier les clientèles à la recherche en cinévidéothèque.	5.1 Planifier. 5.2 Organiser.

<p>1.3 Choisir les films et les vidéos en fonction de la politique de développement.</p> <p>1.4 Acquérir rapidement les films et vidéos choisis.</p>	<p>2.3 Élaborer une banque d'information documentaire afin de permettre l'accès à l'information enregistrée sous forme de films et vidéos.</p>	<p>choix et l'utilisation des sources d'information filmique et vidéographique les plus aptes à répondre à leurs besoins.</p> <p>Fournir les services d'information enregistrée sur support films et vidéos courante et rétrospective.</p>	<p>4.3 Faire connaître les champs spécifiques de l'information enregistrée sous forme de films et vidéos.</p> <p>4.4 Former à la méthodologie de la recherche et du repérage de l'information enregistrée sous forme de films et vidéos.</p>	<p>5.3 Diriger</p> <p>5.4 Évaluer la Médiathèque</p> <p>5.5 Coordonner le fonctionnement de la Médiathèque avec les autres unités.</p> <p>5.6 Effectuer des travaux de recherche dans le domaine concerné.</p> <p>5.7 Contribuer au développement de la science et de la profession concernée.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------